



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : générale
29 novembre 2012

Français
Original : anglais

**Vingt-septième session du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**
Nairobi, 18–22 février 2013
Point 4 a) et f) de l'ordre du jour provisoire*
**Questions de politique générale : état de l'environnement;
environnement et développement**

**Amélioration de la coopération et de la coordination au sein
du groupe des produits chimiques et déchets : application
des décisions 26/12 et SS.XII/5 du Conseil d'administration**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans l'application des décisions 26/12 et SS.XII/5 du Conseil d'administration sur l'amélioration de la coopération et de la coordination au sein du groupe des produits chimiques et déchets.

* UNEP/GC.27/1.

I. Mesures que pourrait prendre le Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être envisager d'adopter une décision inspirée de la proposition du Directeur exécutif. La mesure proposée sera présentée séparément au Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'aider à préparer des projets de décisions.

II. Processus consultatif

2. Dans ses décisions 26/12 ainsi que SS.XII/5, le Conseil d'administration priait le Directeur exécutif de faciliter et d'appuyer des consultations ouvertes, à l'initiative des pays, sur les options possibles pour améliorer davantage et à long terme, la coopération et la coordination au sein du groupe des produits chimiques et déchets et les défis à relever pour y parvenir.

3. Conformément à la décision 26/12, et afin de garantir que les contributions pertinentes soient mises à disposition rapidement, le secrétariat du PNUE a sollicité des observations sur le rapport initial du Directeur exécutif relatif à l'amélioration de la coopération et de la coordination au sein du groupe des produits chimiques et déchets.¹ Des réponses ont été reçues de dix gouvernements et de l'Union européenne.

4. Les observations reçues étaient de types variés, allant de commentaires ciblés portant sur le rapport à des considérations stratégiques et politiques plus larges. Un certain nombre d'entre elles soulignaient l'importance de lier l'application de la décision 26/12 à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et aux initiatives relatives aux consultations sur l'amélioration à long terme de la coopération et de la coordination au sein du groupe des produits chimiques et déchets, en particulier celles relevant de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, du processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets, du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure, du projet *Global Chemicals Outlook* du PNUE et de l'étude du coût de l'inaction.

5. Le secrétariat a analysé les observations reçues en vue d'établir un document de travail qui présenterait, de manière équilibrée, les problèmes clés liés à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et les options pour améliorer encore la coopération et la coordination au sein du groupe. Ce document suggèrera également la voie à suivre pour identifier les nouveaux problèmes de dimension mondiale posés par les produits chimiques et les déchets et pour y faire face, tenant compte ainsi de l'opinion de certains gouvernements qui pensent que les dispositions existantes pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets se sont développées de manière empirique et en réponse à des problèmes précis. Ces gouvernements estiment qu'une telle approche présente des lacunes et pourrait être inadaptée pour traiter de questions nouvelles ou émergentes.

6. En préparation de la première réunion de ce processus consultatif, qui avait été prévue en mai 2012, après la douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, le secrétariat avait eu des consultations informelles par téléconférence et contacté les co-présidents possibles du processus consultatif, dans le but de demander les conseils supplémentaires nécessaires afin de garantir qu'il facilitait et appuyait un processus ouvert à l'initiative des pays. Le secrétariat a plus particulièrement demandé des conseils aux coprésidents sur les documents d'information à préparer pour la première réunion; discuté des efforts requis pour assurer un processus organisé à l'initiative des pays; discuté des modalités, du lieu et des dates de la première réunion; envisagé des activités de sensibilisation connexes; et envisagé la possibilité de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour mener à bien ce processus.

7. Sur la base des résultats des consultations avec les co-présidents, le secrétariat a pris les premières dispositions pour organiser la première réunion à l'aide de ressources extrabudgétaires disponibles.

8. Malheureusement, en raison du calendrier international très chargé depuis la douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, dans les domaines du développement durable ainsi que des produits chimiques et des déchets, il s'est révélé impossible de trouver des dates appropriées pour convoquer la première réunion du processus consultatif.

1 UNEP/GC.26/16.

9. Le secrétariat estime que les premières dates qui conviennent pour la réunion proposée sont les 6 et 7 février 2013 et il prend les dispositions nécessaires pour organiser la réunion à ces dates, notamment en identifiant à nouveau des co-présidents pour le processus ouvert, à l'initiative des pays. Le texte issu de la réunion sera présenté au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement pour qu'il l'examine à sa vingt-septième session, en guise d'additif au présent rapport.

10. À la lumière des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des progrès accomplis dans le cadre de l'amélioration de la coopération et de la coordination au sein du groupe des produits chimiques et déchets, entre les conventions concernant les produits chimiques et les déchets, ainsi que les progrès réalisés dans d'autres processus liés aux produits chimiques et aux déchets, y compris le processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets, le secrétariat va renouveler son invitation aux gouvernements pour qu'ils continuent de contribuer au processus consultatif, à l'initiative des pays, sur l'amélioration de la coopération et de la coordination au sein du groupe des produits chimiques et déchets avant la réunion prévue.
